



ANNOR—INFO

Association nationale des notaires retraités

N° 1/2023

L'Édito du Président



Chères consœurs, chers confrères et, si vous le permettez, chers amis,

Le 8 décembre, à l'issue de notre assemblée générale, le nouveau conseil d'administration m'a fait l'honneur de me porter à la présidence de l'ANNOR.

Il m'appartient donc de développer en quelques lignes les ambitions que je porte pour notre association, mais je voudrais avant tout rendre hommage à ceux qui, avant moi, ont œuvré pour l'ANNOR et faire un focus sur la nouvelle équipe dirigeante.

Mes premières pensées iront donc à mon prédécesseur, Jean-Pierre Ferrandes. Ses trois ans de mandat nous ont permis d'apprécier ses compétences et son dévouement qui n'ont d'égal que son sens de l'amitié, aussi Jean-Pierre, sans surprise et à l'unanimité des membres du conseil d'administration, s'est vu décerner le titre de président honoraire de l'ANNOR.

En réalité, Jean-Pierre, dans ses actions à suivi les pas de ses prédécesseurs, Pierre Becqué, Jean-Marie Plessy, Philippe Randot, Francis Ryssen, pour ne citer qu'eux, auxquels je rends hommage.

C'est ce regard vers le passé qui m'oblige à être à la hauteur de l'action engagée, voilà un beau défi qui me reste à relever.

Mais le changement de président n'est pas le seul événement marquant de la réunion du conseil d'administration du 8 décembre, ce jour fut en effet le terme statutaire du mandat de notre secrétaire général, Michel Commo.

Michel, en effet, a été l'aide de camp de trois présidents successifs, il les a accompagnés dans l'ombre comme dans la lumière, faisant preuve d'une efficacité à nulle autre pareille, il a été et demeure encore la mémoire de notre association et son travail servira de référence à ses successeurs.

Aussi, et c'est une première dans l'histoire de notre association, le conseil d'administration lui a décerné, à l'unanimité de ses membres, le titre de secrétaire général honoraire de l'ANNOR.

Personnellement et en votre nom, je lui renouvelle toute notre gratitude.

Maître Benoît Tardy-Planechaud a pris sa suite, une tâche tout aussi difficile que la mienne, mais je connais Benoît, j'ai pu l'apprécier et lui renouvelle ma confiance et mes remerciements d'avoir accepté cette fonction.

Ce conseil d'administration a vu également l'apport de trois nouveaux visages, deux consœurs, Maître Catherine Carély et Maître Fabienne Jourdain-Thomas, ayant toutes deux exercé à Paris et un confrère, Maître Jacques Le Bouvier, ancien notaire à Saint Jean d'Angély en Charente-Maritime.

Ils sont tous trois jeunes retraités et ainsi encore très proches de la vie active, ils se sont amplement investis au service de notre profession et sauront apporter un renouveau de compétence à notre conseil.

DANS CE NUMÉRO :

- Édito du président
- Compte rendu de l'Assemblée Générale de décembre 2022
- Discours du Général ASCENCI : « Un éclairage complémentaire sur la guerre d'Ukraine »
- Agenda

Il ne vous a pas échappé par ailleurs qu'en intégrant deux nouvelles consœurs au conseil d'administration, en appui à Maître Marie-Françoise Basseville déjà en place, nous allons dans le sens de l'histoire.

Au-delà de ces nouveaux entrants je m'appuierai bien évidemment sur la compétence et l'expérience des anciens membres pour guider mon action, je ne les citerai pas, vous les connaissez et les appréciez.

Les structures étant en place, fortes de leur motivation, il me reste à vous dévoiler mes objectifs.

Bien des chantiers nous attendent, les retraites, le statut de l'honorariat, l'international et bien d'autres encore.

Les retraites.

A l'heure où ma plume se pose sur ces lignes **il semblerait que le régime de retraite des notaires ne soit pas impacté par la réforme envisagée par le gouvernement.**

Il n'en va pas de même en revanche pour le régime de la CRPCEN, compte tenu de la fermeture annoncée de ce régime spécial et de sa fusion avec le régime général ; certes en vertu de la clause dite « du grand père » cette fusion ne concernera que les nouveaux clerks embauchés à compter de septembre prochain, en revanche tous les retraités et les actifs du notariat relevant de la CRPCEN à la date d'entrée en vigueur de la réforme y resteront affiliés et continueront à bénéficier des conditions qui en découlent.

En outre le CSN a demandé aux pouvoirs publics que soit conférée à la CRPCEN une délégation de gestion pour les nouveaux embauchés afin qu'elle reste l'unique interlocuteur des collaborateurs, quelle que soit leur date d'embauche et le régime d'affiliation qui en découlera.

Les conséquences financières de la réforme sur les comptes des régimes spéciaux sont encore inconnues, mais ici encore le CSN a demandé que les cotisations de l'ensemble des salariés du notariat soient reversées à la CRPCEN afin que cette dernière ne devienne pas tributaire d'une subvention d'équilibre.

Nous suivrons avec attention, en collaboration avec la CRPCEN et le CSN, l'évolution de ce projet.

L'honorariat.

Force est de constater que **l'honorariat** conféré

aux notaires qui ont eu une carrière exemplaire **n'est plus revêtu de l'aura qu'il avait par le passé.**

La première fragilisation de l'édifice remonte à 25 ans environ lorsque la chancellerie a décidé que la délivrance de ce titre ne relèverait plus de sa compétence, mais de celle des procureurs généraux près les Cours d'appel.

Notre éminent confrère, Georges Daublou, avait déjà souligné ce danger lors d'un congrès des notaires de France en insistant à juste titre sur le fait qu'un honorariat conféré par les procureurs généraux n'avait pas la même symbolique qu'un honorariat conféré par le Garde des Sceaux.

Le phénomène s'est accentué récemment, dans les textes comme dans les faits.

Dans les textes.

Il ne vous a pas échappé, notamment à la lecture du brillant article de Maître Ferrandes paru dans le dernier ANNOR info, que les notaires honoraires ont été écartés, de manière surprenante des fonctions de membre des juridictions disciplinaires de première instance.

L'ordonnance du 13 avril 2022 prévoyait en effet que ces juridictions seraient composées d'un magistrat du siège, en exercice ou honoraire et de deux membres de la profession, sans autre précision concernant ces derniers.

Pour autant que je sache les notaires honoraires sont bien membres de la profession, ils sont soumis aux mêmes règles déontologiques que les notaires en exercice, sont inscrits au tableau de leur compagnie et sont tenus de répondre aux sollicitations de leurs instances.

Pourtant la DACS, sans trouver d'opposition semble-t-il, les a écartés de ces fonctions, privant ces juridictions disciplinaires de leur expérience, leur indépendance et leur disponibilité.

Enfin il n'est pas anodin de souligner que le décret du 7 octobre 2022 relatif à la réforme de la formation initiale des notaires, prévoit, dans son article 16, que le jury du Diplôme Supérieur de Notariat est composé de deux professeurs d'université, **en activité ou émérites** et de deux notaires **en activité**, réduisant à néant les prescriptions de l'article 27-1 du décret du 19 décembre 1945 pris pour l'application du statut du notariat qui stipulait que lorsque la participation d'un notaire à un jury d'examen est prévu par une disposition législative, l'autorité chargée de la

désignation de ce notaire peut valablement porter son choix sur un notaire honoraire.

Dans les faits.

On ne peut que regretter le manque d'implication des actifs à l'égard des notaires honoraires, ce qui est d'autant plus dommage qu'ils le seront probablement un jour, à leur tour, s'ils l'ont mérité.

A n'y prendre garde ces coups de butoir répétés portés au statut de l'honorariat auront pour conséquence d'écarter les notaires honoraires des éléments de réflexion et d'action de la profession, les cantonnant à un élément décoratif bien inutile à celle-ci.

Il nous appartient d'inverser cette tendance, notamment en appuyant le vœu de la dernière Assemblée de Liaison qui permettrait aux notaires honoraires d'accéder au site informatique de leurs instances professionnelles via le portail REAL, mais aussi en initiant toute action qui nous paraîtra opportune, notamment auprès du CSN, pour que notre présidente assiste, si possible en personne, à notre prochaine assemblée générale pour nous présenter l'état de la profession.

L'international.

Depuis plusieurs années l'ANNOR entretient des rapports privilégiés avec nos confrères retraités Belges de l'ASHONO, nos échanges, nos visites réciproques lors des assemblées générales à Bruxelles ou à Paris démontrent l'attachement res-

pectif aux valeurs du notariat que nous partageons avec eux, mais dans un souci de rayonnement à l'international de l'ANNOR il convient d'élargir ces échanges à d'autres notariats d'obédience Romano-Germanique.

Edwin Van Laethem, président de l'ASNOHO est dans le même état d'esprit, nous travaillerons main dans la main sur ce sujet, des contacts ont déjà été pris par mes prédécesseurs avec les notariats Espagnol, Grec et Italien, sans grand retour pour l'instant, il convient de remettre le métier sur l'ouvrage.

Ces actions fortes auxquelles je m'attacherai n'entameront pas les actions traditionnelles de l'ANNOR, la défense des intérêts de ses membres, l'organisation de réunions conviviales, notamment le voyage annuel, dont le prochain se déroulera dans cette belle région historique et culturelle qu'est la Lorraine.

J'aurai bien sûr à vous rendre compte de ces actions programmées à la fin de mon mandat.

Chers amis, je ne saurais conclure ces trop longs propos sans vous renouveler, au nom du conseil d'administration et en mon nom personnel, tous mes vœux pour cette nouvelle année, qu'elle vous accompagne, en parfaite santé, entourés de ceux qui vous sont chers, jalonnée de grands et de petits plaisirs qui rendent la vie agréable.

Gérard FLORA

Président de l'ANNOR.

30 janvier 2022

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale de l'ANNOR réunie

le 9 décembre 2022

L'assemblée générale de l'ANNOR s'est réunie au siège du Conseil Supérieur du Notariat à Paris le 9 décembre 2022.

Le Président a rappelé que l'association comprenait 718 membres, en diminution en raison malheureusement du décès d'un certain nombre d'adhérents au cours des années 2020 et 2021.

Pour saluer la mémoire de nos confrères disparus l'assemblée a respecté une minute de silence.

Rapport du Trésorier

Puis Me Jean-François Mamias, trésorier, a présenté le rapport financier pour l'exercice 2021 dont le bilan comptable a été arrêté et validé en avril der-

nier par notre expert-comptable.

Les charges d'un montant total de 153.747 € sont constituées essentiellement des frais de secrétariat (18.731€), de l'abonnement à la revue Conseil (11 784 €), déplacements/Missions/repas (7 769 €), éditions diverses (4 765€), logiciel et maintenance informatique (3 118 €), et du voyage (10 3273 €)

A noter l'augmentation des frais de secrétariat principalement dus à l'édition du nouveau Guide Annuaire et les frais inhérents à la mise en place d'un nouveau logiciel (installation et maintenance).

Le poste « déplacements et missions » a augmenté du fait des réunions dans les Cours de Nancy et Dijon, ainsi que la participation au Congrès National.

Le compte « Fabrications diverses » comprend notamment l'appel de cotisation que nous avons dû faire imprimer et envoyer aux frais de l'association alors que généralement la CPRN effectue l'impression et le routage mais ses contraintes ne l'ont pas

permis.

Les produits d'un montant de 161.586 € sont constitués des cotisations (47.340€), subventions reçues, les participations au voyage à Berlin, à l'A.G, au dîner qui le précède, et les produits financiers.

Le résultat 2021 présente un déficit de 7.839 €.

Les capitaux propres de l'association représentant le patrimoine de l'association s'élèvent à 9.039 €.

Pour conclure Le trésorier a remercié pour leur fidèle soutien la CPRN, UNOFI, LSN et COUTOT-ROEHRIG pour leur aide matérielle et financière.

Rapport d'activité de l'année 2022

Le secrétaire général a procédé comme suit au rapport d'activité 2022 : le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises. Trois numéros du bulletin ANNOR-Info ont été adressés aux adhérents. Le nouveau guide annuaire a été diffusé aux adhérents grâce à l'aide des sociétés UNOFI et LSN que nous remercions ici.

Le 9 juin dernier le président Ferrandes et Me Flora, vice-président, ont assisté à l'assemblée générale de nos amis belges de l'ASNOHO au cours de laquelle Me Edwin Van Laethem a été réélu pour 4 ans aux fonctions de Président

En septembre nous avons participé au voyage dans la région de Bourg-en-Bresse avec extension en Suisse à l'initiative de Me Gaud et de son épouse. (Vous trouverez son compte rendu dans un prochain Annor-Info)

Le mois dernier, à l'initiative de Me Huber, délégué de la cour d'appel de Versailles, une réunion d'information animée par Me Créneau-Jabaud, présidente de la CPRN, et les représentants d'UNOFI et de LSN a été organisée à la Chambre interdépartementale des notaires de Versailles.

Election de 3 administrateurs de l'ANNOR

Les mandats de 3 administrateurs prenant fin à l'issue de l'AG, il a été procédé à l'élection de 3 nouveaux administrateurs suite aux 4 candidatures reçues.

Ont été élus :

Me Catherine Carély de Paris (75)

Me Fabienne Jourdain-Thomas de Paris (75)

Me Jacques Le Bouvier de Saint Jean d'Angély (17)

L'assemblée a remercié, par ses applaudissements, les administrateurs sortants pour le travail accompli au sein du Conseil, et félicité les nouveaux administrateurs pour leur élection.

Intervention de M. Maniette, directeur de la CRPCEN

Monsieur Olivier Maniette, Directeur de la

CRPCEN, a exposé brièvement la situation de la caisse qu'il dirige en rappelant que Madame Alexandra Auclair, directrice de cabinet, avait évoqué la veille devant les délégués de cour de l'ANNOR, le fonctionnement des comités de retraités de la caisse des clercs qui pourrait inspirer l'ANNOR pour rendre plus efficace l'action de ses propres délégués.

Intervention de Maître Béatrice Créneau-Jabaud, présidente de la CPRN

Me Béatrice Créneau-Jabaud, présidente de la CPRN, a évoqué la réforme projetée des retraites. Notamment la question du recouvrement des cotisations par l'URSSAF qui été un vrai sujet d'inquiétude mais pour le moment la CPRN n'est pas concernée par ce projet.

D'autre part la Caisse développe une activité relative à l'action sociale avec pour objectif de maintenir aussi longtemps que possible les personnes à domicile.

Me Créneau-Jabaud a évoqué en outre les modalités de fixation du point qui détermine le montant des retraites, en précisant que l'augmentation du nombre de notaires, 11.550 en juin, entraîne mécaniquement une augmentation du nombre de cotisants à la retraite.

Intervention de M. Abrate, directeur « assurances de personnes » chez LSN

2 points d'actualité :

1°) DIOT-LSN et SIACI se sont rapprochés il y a un an pour donner naissance à DIOT-SIACI, groupe de conseil et de courtage d'assurances leader en France et en Europe employant 5 000 collaborateurs dont 3000 salariés en France avec un chiffre d'affaires de 730 millions d'euros.

Rien ne change pour le notariat

2°) les résultats du contrat santé sont déficitaires : le rapport sinistre-prime globale est de 102 soit 97% pour les notaires en activité, et 110 % pour les notaires retraités.

L'assureur Axa a demandé une augmentation de 12 %, mais après négociation, la majoration pour les retraités sera limitée à 6 % sur les cotisations du contrat socle.

Intervention de M. Elles directeur général d'UNOFI

M. Elles rappelle la proximité d'UNOFI avec le notariat puis qu'elle est détenue à 62 % par une société holding qui elle-même est contrôlée à 55 % par le conseil supérieur du notariat.

La situation économique est la résultante d'événements imprévisibles : guerre en Ukraine, niveau d'inflation record importé des USA, politique restrictive des banques centrales, remontée des taux très importante. Dans ce contexte anxiogène, la gestion financière est compliquée.

Cependant les performances 2022 d'UNOFI de-

vraient être de bonne tenue et le résultat net devrait être le même que celui de l'année précédente.

La SCPI Notapierre qui représente 130 immeubles et 450 locataires, voit son taux d'occupation s'améliorer (90%) et son taux de distribution est passé en juillet de 3,50 à 3,70%

Intervention de Me Christian Lefebvre médiateur du notariat

Chaque consommateur doit bénéficier d'une possibilité de médiation quand il est en conflit avec un professionnel, à l'exception des professions médicales. Depuis 2015 lorsqu'un professionnel est en conflit avec un client, il doit lui proposer une solution de médiation. Toute l'activité des notaires est concernée.

Me Lefebvre déplore les refus tacites de notaires qui ne répondent pas à la 1^{re} demande ni aux relances, et les refus explicites de notaires qui n'acceptent pas la médiation..

De droite à gauche : Mes Carély, Le Bouvier, Basseville, Flora, Braud, Dugor, Mamias et Tardy-Planechaud

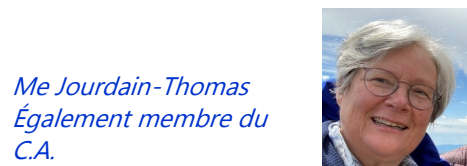
Ce défaut de réponse est très dommageable pour la profession et il faut y remédier. La réforme de la discipline permettra d'obliger le notaire à répondre au médiateur avec des sanctions financières.



Benoît TARDY-PLANECHAUD
Notaire honoraire
Secrétaire Général de l'ANNOR



Composition 2023 du Conseil d'administration	
Président	Me Gérard FLORA
Vice-Président	Me Gérard BRAUD
Secrétaire Général	Me Benoît TARDY PLANECHAUD
Secrétaire Général adjoint	Me Jean DUGOR
Trésorier	Me Jean-François MAMIAS
Trésorier adjoint	Me Marie-Françoise BASSEVILLE
Membre	Me Catherine CARÉLY
Membre	Me Fabienne JOURDAIN-THOMAS
Membre	Me Jacques LE BOUVIER



*Me Jourdain-Thomas
Également membre du
C.A.*



La salle attentive ...

Délégués auprès du Conseil d'administration	
Délégué à l'information	Me Philippe RANDOT
Délégué à la CPRN	Me Jean-Marie PLESSY
Délégué à la CRCPEN	Me Michel GOLAIN
Délégué à la CNRPL	Me Jean-Pierre FERRANDES
Délégué à l'international	Me Pierre Becqué
Délégué aux délégués régionaux	Me Michel COMMOY

Intervention du général Claude Ascensi : Un éclairage complémentaire sur la guerre d'Ukraine

Le président Ferrandes a invité le général de corps d'armée, 2ème section, Claude Ascensi, à nous apporter un éclairage complémentaire sur la guerre d'Ukraine.

« Parler de la guerre d'Ukraine en 15 minutes est un défi redoutable que je vais essayer de relever.

Je ne vous parlerai pas du déroulé des opérations ni de la chronologie des événements. Je me contenterai d'examiner les raisons invoquées pour déclencher ce conflit et le pourquoi de l'échec russe.

D'abord, où en sommes-nous après dix mois de guerre ?

-17 % du territoire ukrainien sont toujours occupés

-7 millions d'Ukrainiens ont fui leur pays

-Plusieurs dizaines de milliers de Russes ont quitté le leur

-Près de 40 000 civils ont été tués

-Au plan militaire, on compte plus de 100 000 morts et blessés côté russe et autant du côté ukrainien

Comment en est-on arrivé là ?

Pour justifier cette "Opération militaire spéciale", la Russie a avancé plusieurs raisons : l'histoire, l'humiliation subie après 1991, l'expansion de l'OTAN, et le non-respect des accords internationaux dont ceux de Minsk.

Quelques mots sur chacun de ces points.

L'histoire de l'Ukraine se résume à un partage séculaire de ce territoire entre deux occupants : la Pologne catholique à l'Ouest et la Russie orthodoxe à l'Est. De là est né un nationalisme ukrainien indépendant, en opposition aux Russes et aux Polonais. Cette aspiration à l'indépendance a connu son aboutissement avec la création d'un Etat ukrainien en 1917 envahi et annexé par la Russie soviétique trois ans plus tard.

Pour soumettre le pays, Staline organise alors deux famines épouvantables : la première en 1921 fait 700 000 morts, la seconde, plus connue sous le nom d'Holodomor, fait 4 à 5 millions de morts entre 1932 et 1933.

Enfin, au moment de l'éclatement de l'URSS, le référendum du 1^{er} décembre 1991 recueille 90,5 % de "oui" pour l'indépendance, Crimée comprise.

La révolution orange de 2004, puis celle de Maidan en 2014 qui visaient à un rapprochement avec l'Occident, entraînent la fureur de Moscou, la sécession du Donbass, l'annexion de la Crimée et débouchent sur les accords de Minsk en février 2015 pour mettre fin à la guerre.

Les pertes dues à ce conflit entre 2014 et 2021 s'élèvent à 13 000 morts dont 4 000 civils, le tout équitablement réparti entre les Forces ukrainiennes et les Forces russo-séparatistes. Il est donc faux de dire que les bombardements ukrainiens ont tué 14 000 civils pendant cette guerre.

Les accords de Minsk de 2015 prévoient un cessez-le-feu contrôlé par une mission internationale de l'OSCE, le retrait des combattants étrangers (c'est-à-dire russes), et le retrait des armes lourdes comme l'artillerie et les blindés. Ils prévoient également que l'Ukraine recouvre le plein contrôle de sa frontière.

Contrairement à ce que l'on entend régulièrement, ces accords n'ont été respectés par aucune des deux parties. Et c'est la Russie qui a mis fin à toute perspective d'application, en reconnaissant unilatéralement l'indépendance des républiques autoproclamées de Donetsk et Louhansk.



Cette soi-disant violation des accords de Minsk par l'Ukraine, a permis à la Russie de masquer la violation d'un autre accord, bien plus important, celui-là. Il s'agit de l'accord sur la répartition des armes nucléaires de l'URSS.

Après la chute de l'URSS, le principal problème de la Russie était de récupérer les armes nucléaires stationnées sur les territoires de l'Ukraine, de la Biélorussie et du Kazakhstan.

En application des accords de séparation des Etats de l'ex-URSS, ces armes revenaient aux nouveaux gouvernements indépendants.

Ce sont les Etats-Unis qui ont joué les intermédiaires et ont obtenu le rapatriement et le démantèlement de ces armes en Russie. Ce sont eux qui ont financé la totalité de l'opération.

La contrepartie de ce rapatriement était la reconnaissance de l'intangibilité des frontières des nouveaux Etats. Cet accord dit "mémoire de Budapest" a été dûment signé par toutes les parties prenantes plus les Etats-Unis et la Grande Bretagne.

Il a été allégrement violé par la Russie en Tchétchénie en 1994 et en 1999, en Géorgie en 2008, en Crimée et au Donbass en 2014, avant l'invasion de l'Ukraine en février 2022.

Quant au prétendu engagement de l'OTAN de ne pas s'élargir, il n'a jamais existé : au moment de la réunification de l'Allemagne en 1991, il a été seulement promis qu'aucune troupe américaine ne stationnerait sur le territoire de l'ex-RDA. Il ne pouvait pas être question de l'adhésion d'autres pays de l'Est à l'OTAN puisque l'URSS n'avait pas encore éclaté en 1991 ...

Enfin, s'agissant de la soi-disant humiliation de la Russie, il convient de rappeler que les Occidentaux ont largement aidé ce pays, après l'effondrement de l'Union soviétique.

Ils lui ont ouvert les portes du FMI et celles de la Banque mondiale en 1992. Moscou est aussi rentrée dans le Conseil de l'Europe en 1996 et au G7 l'année suivante.

L'OTAN s'est également ouverte aux observateurs russes et a négocié des accords de confiance et de désarmement. Ils ont été progressivement détournés de leur objet par la Russie. Il en a été ainsi du Partenariat pour la paix, du traité sur la réduction des Forces conventionnelles en Europe (FCE), du traité sur les Forces nucléaires intermédiaires (FNI) et du traité Ciel ouvert qui permettait la vérification de l'application des accords.

Simultanément, la Russie profitait des facilités qui lui étaient offertes pour infiltrer un peu partout des agents du FSB (ex-KGB).

C'est donc en s'appuyant sur une réécriture de l'Histoire et sur une interprétation toute personnelle des accords internationaux que la Russie a justifié son agression contre l'Ukraine. Cette vision des choses est relayée en France et dans le monde par nombre d'agents d'influence et de médias financés par Moscou comme la chaîne télé Russia-Today ou le magazine Sputnik.

Pour autant, l'Opération militaire spéciale est jusqu'à ce jour un échec. Quelles en sont les raisons ?

Les causes de l'échec russe

Elles sont de deux ordres : les unes sont directement imputables à la Russie, les autres relèvent de la résistance inattendue de l'Ukraine.

A la base de l'échec, se situent des erreurs stratégiques :

La première est la dispersion des efforts : l'attaque initiale s'est faite sur trois directions : au nord vers Kiev, au centre dans le Donbass, au sud vers Kherซอน. Ainsi était répétée l'erreur d'Hitler en Russie en 1941, attaquant simultanément vers Leningrad, Moscou et Stalingrad.

A cela s'est ajoutée **l'absence de commandement unique sur le théâtre**, chacun des trois secteurs d'intervention étant placé sous la responsabilité d'un chef militaire indépendant des deux autres.

La dernière grande erreur stratégique a été **l'absence de réserves**. Les Russes ont engagé initialement 160 000 hommes, professionnels pour la très grande majorité, mais ils n'avaient pas prévu une

réserve au moins équivalente pour la renforcer.

"L'opération spéciale" était donc condamnée à réussir tout de suite sous peine de se retrouver en grande difficulté. Elle n'a pas réussi tout de suite.

A ces erreurs stratégiques, se sont ajoutées les **déficiences structurelles de l'armée russe**. Il serait trop long de les détailler, aussi je me contenterai de les présenter brièvement.

L'armée russe souffre en priorité d'une centralisation excessive du commandement héritée de l'époque soviétique. Il en résulte un manque d'initiative à tous les niveaux, aggravé par les ingérences du politique.

A cela s'ajoutent l'absence d'un corps de sous-officiers et les tares propres à la société civile russe : alcoolisme, corruption, prévarication.

On peut également citer la diversité des forces engagées. Elles sont au nombre de sept :

- L'armée d'assaut par air
- L'armée de terre
- Les armées des républiques séparatistes de Donetsk et Louhansk
- La Garde nationale
- L'armée privée de Ramzan Kadyrov composée de Tchétchènes
- La milice Wagner d'Evguény Prigojine

L'outil militaire russe en Ukraine est donc très hétérogène et composé de forces qui coopèrent très peu entre elles.

A ce tableau déjà sombre, on pourrait encore ajouter la déficience de la logistique qui explique l'échec de la première phase des opérations.

Cette succession de défaillances s'est traduite par une série de défaites sur le terrain : échec devant Kiev en mars, échec devant Kharkiv en avril et chute de Kherซอน en novembre.

Pour surmonter ces difficultés, le pouvoir s'est résolu à recourir à une mobilisation partielle le 21 septembre dernier : 300 000 hommes officiellement, mais plus probablement 500 000. Pour y échapper, plusieurs dizaines de milliers d'hommes ont quitté la Russie.

Pour autant, la Russie dispose de certains **atouts** qui devraient lui permettre de poursuivre la guerre sur une longue durée.

D'abord, **la résilience** inattendue de son économie en raison des stocks accumulés depuis 1990 et surtout de circuits d'importations parallèles avec la complicité de la Turquie, des Emirats arabes unis et de la Chine.

Ensuite, elle n'hésite pas à recourir aux **méthodes de la guerre hybride** : sabotages anonymes, intrusions informatiques, utilisation de réseaux d'influence et de désinformation, organisation de

flux migratoires, aggravation des guerres sur les théâtres extérieurs, notamment en Afrique, etc.

En résumé, sous-estimer le potentiel de nuisance et de résilience de la Russie serait une grave erreur pour l'Occident.

Je ne saurais terminer cette partie consacrée aux raisons de l'échec russe sans dire quelques mots sur les incroyables performances de l'armée et de la Nation ukrainienne.

L'armée ukrainienne a bénéficié de la qualité de son renseignement, de la souplesse de son commandement, de son organisation plus rationnelle, de sa capacité d'innovation et, bien entendu de l'aide massive apportée par les Etats-Unis et l'Europe. En matière de renseignement, les Ukrainiens reçoivent une aide précieuse de la part des États-Unis qui n'ont jamais partagé autant d'informations classifiées en temps réel.

Le commandement ukrainien, a su tirer le meilleur profit de ces renseignements. Plus souple, plus décentralisé que le commandement russe, il s'est révélé capable d'organiser des **opérations inventives et à forte résonance médiatique**. Nous citerons : la reprise de l'île des serpents, la destruction du croiseur amiral Moskva, l'attaque du port de Sébastopol par des drones navals, la destruction du pont de Kertch et enfin l'attaque de bases aériennes en Russie, pour ne parler que des plus importantes.

S'agissant de l'organisation, à la différence de la Russie, les soldats appelés ont été engagés en même temps que les professionnels, ce qui a eu le mérite de ne pas rompre la cohésion des unités.

Surtout, l'Ukraine a bénéficié d'une **très forte mobilisation de sa population dans la résistance** à l'agression russe, ce qui a facilité la mise sur pied rapide d'unités supplémentaires et permis de recueillir en permanence les renseignements de terrain indispensables à la conduite des opérations.

Enfin, l'armée ukrainienne a fait preuve d'**ingéniosité et de pragmatisme**, apportant des solutions innovantes aux problèmes rencontrés, en particulier dans le domaine informatique.

En résumé, la conjonction des insuffisances russes et de l'extraordinaire capacité d'adaptation de la nation ukrainienne ont permis, avec l'appui des Occidentaux, de donner à cette guerre un tour auquel personne ne s'attendait en février dernier.

Quelle qu'en soit l'issue - que personne ne peut prévoir aujourd'hui - on peut déjà se faire une idée de l'impact qu'aura cette guerre dans plusieurs domaines :

-Sur le plan géostratégique, l'ONU aura fait, une fois encore, la preuve de son impuissance. Va se poser la question d'une nouvelle architecture de sécurité en Europe et dans le monde,

-Sur le plan militaire, nous avons assisté au retour de la guerre dite de "haute intensité" qui remet en cause les modèles d'armée actuels, le concept de dissuasion nucléaire et interroge sur le rôle des alliances dans les systèmes de défense,

-Sur le plan économique enfin, le temps de la mondialisation heureuse est terminé : à l'interdépendance planétaire qui a montré ses risques, va succéder le choix de partenaires politiquement et idéologiquement proches de nous en même temps que sera recherchée une plus grande autonomie dans tous les domaines stratégiques.

Sans crainte de se tromper, on peut dire, d'ores et déjà, que cette guerre a mis fin à l'ordre international hérité de la fin de la guerre froide et qui aura tenu tant bien que mal une trentaine d'années. »

Prochain Annor-Info

- ✓ Compte rendu du voyage de l'ANNOR en pays de Bresse
- ✓ L'honorariat au temps passé de Gilles ROUZET

AGENDA

- ✓ Prochain Voyage de l'ANNOR : en passant par la Lorraine du 05 au 10 septembre 2023

Association Nationale des Notaires Retraités

73 bd Malesherbes - 75008 PARIS

Tél.: 01.43.87. 96.70

courriel : secretariat@annor.org

Directeur de la publication :

Gérard FLORA

-Mise en page et illustration :

Pascale GUINEBRETIERE

Imprimé par la CPRN - PARIS

Me Ferrandes remercie le Général Ascensi pour son brillant exposé que l'assemblée a longuement applaudi, et qui a été suivi d'une très intéressante séance de questions-réponses

